

RAFFINERIE DU MIDI	DEPOT DE DIJON	Réponses rapport BEA-RI Page 1
-------------------------------	-----------------------	-----------------------------------

Mesures prise par Raffinerie du Midi en réponse aux recommandations du BEA-RI dans le cadre de l'accident mortel de Dijon du 26 septembre 2024 (Rapport n° MTE-BEARI-2025-07 du 07 aout 2025)

Recommandation n°1 : Travaux dans des capacités susceptibles de contenir une ATEX.

- Lors de travaux dans des capacités ayant contenu des produits dont la tension de vapeur saturante est susceptible de conduire à une ATEX, considérer tout corps creux comme renfermant potentiellement une ATEX ;

Réponses de l'exploitant :

Cette recommandation a été prise en compte par Raffinerie du Midi suite à son analyse interne par :

- 1) La diffusion d'une note actant la prise en compte systématique du risque ATEX pour toutes interventions sur un corps creux (version initiale novembre 2024 mise à jour en mars 2025)
- 2) La formalisation dans le plan de prévention d'une analyse de risques sur toute intervention dans un réservoir en opération décennale précisant explicitement le risque ATEX et les mesures associées
- 3) Le rajout à la fiche d'analyse de risques du plan de prévention de l'interdiction d'effectuer des découpes à chaud de corps creux sans possibilité de vérifier la présence d'ATEX à l'intérieur
- 4) l'identification de tous les corps creux lors de la visite préalable occasionnant mise à jour du plan de prévention après chaque ouverture de réservoir en opération décennale

Recommandation n°2 : Dégazage et mise en sécurité de corps creux.

- Lors de l'arrêt ou du changement d'affectation d'une installation, veiller au dégazage de tout corps creux ayant pu être en contact avec des produits potentiellement générateurs d'ATEX. Dans la mesure du possible conserver ces capacités ouvertes ;

Réponses de l'exploitant :

Cette recommandation a été prise en compte par RM suite à son analyse interne par :

- 1) La diffusion d'une note actant la systématisation de cette considération
- 2) La formalisation d'une analyse de risques associée au Plan de Prévention demandant de vérifier le bon dégazage des corps creux avant intervention
- 3) La mise à jour du document de travail associé à l'établissement du certificat de dégazage comprenant un point de vérification de tous les points de rétention de produits possible

RAFFINERIE DU MIDI	DEPOT DE DIJON	Réponses rapport BEA-RI Page 2
-------------------------------	-----------------------	-----------------------------------

Recommandation n°3 : Retour d'expérience sur l'efficacité du corpus documentaire :

- Réaliser un retour d'expérience sur l'efficacité du corpus documentaire encadrant les travaux (descriptif des travaux à réaliser, plan de prévention, permis de feu et permis de travaux) ;

Réponses de l'exploitant :

Cette recommandation est en cours de prise en compte par RM, elle est au cœur des démarches d'amélioration continue de notre système de gestion de la sécurité, en lien avec les constats d'audits, l'analyse des retours d'expérience.

Nous avons engagé une mission spécifique avec un auditeur MASE avec pour objectif

- 1) Une analyse objective du corpus documentaire dédié à la prévention des risques liés aux travaux réalisés par les entreprises extérieures ;
- 2) Examiner les axes d'amélioration en matière de visite chantier en lien avec les exigences du MASE et afin d'assurer la bonne application des règles et valeurs vitales de sécurité définies par Raffinerie du Midi

Nous considérons en point essentiel la bonne utilisation du corpus documentaire consistant à savoir identifier les risques principaux et définir le phasage pertinent pour une bonne utilisation des différents outils permettant d'assurer l'exhaustivité en matière d'identification des risques.

Enfin Raffinerie du Midi a présenté le retour d'expérience à la profession au sein de différentes instances / associations. Notamment lors de la réunion plénière du GESIP le 1^{er} octobre 2025. Raffinerie du midi s'inscrit dans une volonté de piloter un groupe de travail au sein du GESIP afin d'établir un guide de bonnes pratiques pour la profession concernant différentes thématiques issues de ce retour d'expérience (modes opératoires, analyse ATEX, pratique de nettoyage / dégazage et établissement des certificats correspondants, pratiques plan de prévention et autorisation de travail).

RAFFINERIE DU MIDI	DEPOT DE DIJON	Réponses rapport BEA-RI Page 3
-------------------------------	-----------------------	-----------------------------------

Recommandation n°4 : Travaux sur les caissons flottaison étanches :

- Engager, une réflexion sur les travaux à mener sur l'ensemble des caissons de flottaison étanches équipant des écrans flottants ;

Réponses de l'exploitant :

Cette recommandation a été prise en compte par RM dans le cadre de la poursuite des travaux sur le réservoir 50 et le sera sur les réservoirs suivants dans le cadre des opérations décennales.

La nécessité de découpe des caissons de flottaison étanche équipant des écrans flottants, notamment sur les réservoirs destinés à contenir de l'essence a été confirmé dans le cadre de nos réflexions, afin d'assurer le contrôle d'intégrité de l'écran dans le temps.

Un mode opératoire spécifique a ainsi été déterminé pour tous travaux de découpe sur un caisson d'écran flottant étanche, non équipé de trappe de visite mais uniquement de bouchons. Il s'agit :

- 1) Ouverture des bouchons
- 2) prise d'explosimétrie
- 3) Remplissage en eau ;
- 4) Découpe à froid avec l'outillage adapté.

Recommandation n°5 : Commandes complémentaires

- Lors de commandes complémentaires, systématiser la vérification de la nécessité ou non d'amender les documents de prévention associés aux travaux.

Réponses de l'exploitant :

Cette recommandation a été prise en compte par RM dans le cadre de son enquête interne et va être complétée sur les procédures en vigueur.

- 1) Note interne diffusée imposant la mise à jour du plan de prévention à identification de travaux complémentaires, notamment dans le bordereau de prix
 - 2) Imposition de la réalisation d'une visite préalable formalisée après ouverture d'une capacité dans le cadre d'une opération décennale et identification des travaux à mener à l'intérieur du réservoir. Mise à jour du plan de prévention à définir dans ce cadre.
 - 3) Mise à jour de la trame plan de prévention précisant la nécessité de revue du bordereau de prix pour s'assurer de la bonne prise en compte de toutes les opérations
-